Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 septembre 2025

Myria, le Centre fédéral Migration, publie « Migration économique, libre circulation et étudiants », le deuxième cahier thématique de son rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2025*

***Pour publication immédiate* – Alors que le marché du travail belge demeure l'un des plus tendus d'Europe, Myria publie aujourd'hui une analyse approfondie des flux migratoires liés à l'emploi et aux études. Ce nouveau cahier thématique met notamment en évidence la stagnation de la libre circulation intra-européenne, la baisse des décisions positives en matière de permis uniques délivrés pour la première fois aux ressortissants de pays tiers, ainsi que la forte progression des détachements.**

En 2024, malgré un léger apaisement du marché de l'emploi, de nombreux employeurs rencontrent encore énormément de difficultés à recruter du personnel qualifié. Les derniers chiffres indiquent qu'en dépit de ce léger apaisement, le marché du travail belge est l'un des plus tendus d'Europe, malgré des disparités régionales considérables (la Région flamande étant la plus touchée). L'économie belge souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs et niveaux de qualification. Activer la main-d'œuvre existante, miser sur la mobilité interrégionale et attirer des travailleurs de l'UE sont souvent — et à juste titre — considérées comme les mesures indispensables pour faire face à cette pénurie. Dans le cas de cette dernière solution, il convient toutefois de noter que la libre circulation des citoyens de l'UE vers la Belgique stagne depuis un certain temps.

L'étape suivante consiste dès lors à envisager le potentiel professionnel hors UE (les « pays tiers »). Les données chiffrées indiquent qu'en 2024, ce dernier flux migratoire était en léger recul par rapport à 2022-2023. Conformément à la baisse du nombre de visas délivrés (-9 % par rapport à 2023), on observe également un recul des permis uniques ("permis uniques à durée limitée") délivrés dans le cadre d'une première demande : -7 % par rapport à 2023

Contrairement à cette forme « traditionnelle » de migration de main-d'œuvre, de plus en plus de ressortissants de pays tiers sont détachés depuis un État membre de l'UE pour fournir des services temporaires à des clients belges. En 2024, ils atteignaient une proportion de 21 %, soit cinq fois de plus qu'en 2016, où ils représentaient 4 % des détachements entrants. Contrairement à leurs homologues de l'UE, ils sont beaucoup plus susceptibles d'être employés dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Compte tenu de leur dépendance à l'égard de l'employeur qui les envoie, tant en termes de travail que de résidence, la vigilance à l'égard des abus potentiels reste de mise pour ce groupe croissant de travailleurs temporaires.

Enfin, en 2024, le paysage de la migration économique a été profondément remodelé. Toutes les régions compétentes ont modifié leur réglementation relative aux possibilités d'obtenir un permis de travail pour les ressortissants étrangers. Par ailleurs, l'accord-cadre de coopération a également été adapté. L'impact de ces modifications se manifestera très probablement dans les chiffres de 2025.

Téléchargez le cahier « Migration économique, libre circulation et étudiants », également disponible sur le site Internet de Myria.

CONTACT PRESSE

Place Victor Horta 40 boîte 40 • 1060 Bruxelles • T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be • www.myria.be • Facebook • Bluesky • X• Linkedin

Vanessa Fusco • 02 212 31 16 • vanessa.fusco@myria.be